

## neuville-de-poitou

# Une zone bleue en cœur de bourg

Une zone bleue est mise en place au centre-bourg de Neuville et sera effective dès ce lundi 15 avril. Des panneaux réglementaires et le marquage bleu au sol sur les zones déterminées permettront aux automobilistes de se retrouver : stationnement limité à 2 heures, du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures place Joffre sur les zones périphériques, place Marguerite Garnaud-Néaumet (devant les halles) et rue du Québec.

L'intérieur de la place Joffre reste en zone blanche sans limitation de durée de stationnement. Des places destinées à accueillir les livraisons et les transports de fonds ont été matérialisées en jaune en périphérie de la place Joffre. « Cette décision d'implanter une zone bleue n'est pas une nouveauté »



Isabelle Capet, adjointe au développement économique, présente le disque bleu.

tiennent à rappeler les élus neuvillois. « Elle figurait sur notre programme lors des élections municipales, a fait l'objet

de réunions avec les commerçants et a été annoncée, après une étude, lors de diverses réunions publiques. Si le non-res-

pect de la zone bleue sera sanctionné par une amende de 35 euros, cela ne constituera pas une ressource financière pour la commune mais pour l'Etat » déclare Isabelle Capet, adjointe au développement économique. « La mise en place de la zone Bleue correspond à une volonté de permettre un meilleur accès aux commerces et non à une opération financière, affirme-t-elle et d'ajouter : « parallèlement nous avons laissé des stationnements libres, entrepris une campagne de sensibilisation auprès du personnel de la mairie et des commerçants pour faciliter le stationnement sur la place, et offert à chaque foyer un disque de stationnement avec possibilité, vu le stock dont nous disposons, d'en donner à qui en exprimerait la demande à l'accueil de la mairie ».